

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale - demande de subvention

Séance du 23 mai 2019

Convocation du 17 mai 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Patrice Pattée par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Xavier Tamby par M. Christian Lancrenon,
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Catherine Arnould par Mme Chantal Brault

Etaient absents non représentés :

M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

M. Thibault Hennion

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mai 2019

OBJET : Extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale - demande de subvention

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le caractère subventionnable des dépenses liées aux extensions des horaires d'ouverture des bibliothèques de lecture publique,

Considérant le projet de la Ville, dans le cadre de l'ouverture de la bibliothèque intégralement rénovée, d'étendre à compter de la rentrée scolaire 2019 ses horaires d'ouverture au public de 31h d'ouverture hebdomadaire (nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire avant les travaux de rénovation de la bibliothèque ayant alors nécessité une ouverture restreinte au public de 20h hebdomadaire), à 35h d'ouverture, y compris le dimanche,

Considérant l'intérêt pour la Ville à bénéficier de ces subventions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique de la dotation générale de décentralisation, pour l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale.

INDIQUE que le montant prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

1- Masse salariale - recrutement de vacataires

Le recrutement des vacataires est estimé pour un coût total pour 5 ans de :

- Brut chargé : 107 753 €
- Net : 89 794 €

2. Autres dépenses de fonctionnement

- TTC : 26 305 €
- HT : 21 920 €

INDIQUE que la mise en œuvre de cette extension sera opérationnelle à compter de la rentrée scolaire 2019 soit le 3 septembre 2019.

PRECISE que les dépenses et recettes résultant de la présente délibération seront imputées des exercices concernés.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

